

Nouvelles faces nationales des pièces en euros destinées à la circulation

(2014/C 62/07)

Les pièces en euros destinées à la circulation ont cours légal dans l'ensemble de la zone euro. Afin d'informer le public et toutes les parties concernées qui doivent manipuler les pièces dans le cadre de leur travail, la Commission publie les caractéristiques des dessins de chaque nouvelle pièce ⁽¹⁾.



1 CENT



2 CENTS



5 CENTS



10 CENTS



20 CENTS



50 CENTS



1 EURO



2 EUROS

Pays émetteur: Principauté d'Andorre

Date d'émission: janvier 2014

Description des dessins:

Les pièces de 1, 2 et 5 cents représentent des éléments de la nature (faune et flore). En bas figurent, en oblique de gauche à droite, le pays émetteur, «ANDORRA», et l'année d'émission, «2014».

Les pièces de 10, 20 et 50 cents représentent des éléments de l'art roman. À droite figurent, placés verticalement, le pays émetteur, «ANDORRA», et l'année d'émission, «2014».

La pièce de 1 euro représente la Casa de la Vall, une maison historique d'Andorre-la-Vieille qui fait partie du patrimoine culturel de l'Andorre. En bas figurent le pays émetteur, «ANDORRA», et l'année d'émission, «2014».

La pièce de 2 euros est illustrée des armoiries de l'Andorre accompagnées de sa devise, *virtus unita fortior*. À droite figurent, placés verticalement, le pays émetteur, «ANDORRA», et l'année d'émission, «2014».

L'anneau externe de la pièce représente les douze étoiles du drapeau européen.

La gravure sur tranche de la pièce de 2 euros est: 2 **, répété six fois, orienté alternativement vers le haut et vers le bas.

⁽¹⁾ Voir JO C 373 du 28.12.2001, p. 1, JO C 254 du 20.10.2006, p. 6 et JO C 248 du 23.10.2007, p. 8 pour une référence aux autres pièces en euros.